

COMPTE RENDU

RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2023

Le Conseil Municipal de Monclar, convoqué le 06/09/2023, s'est réuni en Mairie le 12/09/2023 à 18H30 sous la présidence de Monsieur Dominique BOUISSIERE, Maire.

Présents : Mmes BRULANT. BUZIT. CATHERINE. MARTINET. Mrs BOUISSIERE. JUGIE. LATOUR. STUYK. TOURON. VIDAL.

Absents Excusés : Mme BERNARD a donné pouvoir à M. TOURON.
M. DECOURTY a donné pouvoir à M. LATOUR.

Absents : Mrs BIASI. CAGNATI.

Secrétaire de séance : Mme CATHERINE.

M. le Maire s'assure que tous les conseillers ont bien reçu le compte rendu de la précédente séance du conseil municipal.

Aucune observation n'est faite.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire informe le conseil municipal de la démission de Mme Sabrina DARINI.

Mme Sabrina DARINI demande au conseil municipal de prendre note de sa démission en tant que conseillère au sein de la municipalité de Monclar.

M. le Maire et son conseil municipal prend acte de cette décision de démissionner de son mandat de conseillère municipale et de toutes les fonctions et représentations qui s'y attachent. Les services préfectoraux en seront informés.

M. le Maire passe à l'ordre du jour.

Frais étude géotechnique Vente Orliac/Commune

M. le Maire explique à l'assemblée que lors de la signature du sous seing-privé, il a été inscrit que les frais de l'étude géotechnique étaient pris en charge par la Commune. Or, ni la réalisation de cette étude, ni la prise en charge des frais n'ont été évoqués en conseil municipal.

M. le Maire soumet à l'assemblée un devis d'un montant de 1 644 € ; cependant M. le Maire a sollicité Maître Saint-Mézard afin d'être certain que cette étude était bien obligatoire dans notre cas.

Cependant, pour ne pas retarder la signature de l'acte de vente M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'éventuelle prise en charge par la municipalité de ces frais si l'obligation de réaliser l'étude est confirmée.

Le conseil municipal, décide à la majorité des membres présents et représentés que le montant des frais soit partagé entre le vendeur et l'acheteur.

M. Stuyk rappelle également qu'il doit être noté dans l'acte de vente, l'instauration d'une servitude de passage dans la partie privée de la propriété de M. et Mme ORLIAC (parcelle ZL 53) pour recevoir le réseau assainissement.

Projet Aménagement Rue Louis Pons (sécurisation piéton, vitesse excessive...)

M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'aménagement de la Rue Louis Pons était un enjeu de campagne électorale de la municipalité actuelle consciente de la nécessité d'un aménagement pour la sécurité de tous.

Des sollicitations et/ou plaintes régulières d'administrés arrivent à la Mairie. Certains d'ailleurs étaient présents et ont pu s'exprimer à ce sujet.

Vu la configuration de la voie, largeur des trottoirs étroite voire inexistante, nombre croissant de voitures en stationnement, vitesse excessive de certains véhicules, il est nécessaire d'engager une réflexion sur un autre agencement ou aménagement de cette voie départementale.

Ce dossier étant important et conséquent (études en collaboration avec les services du Département, choix des dispositifs d'alternat, travaux à réaliser, chiffrage de l'opération ...), M. le Maire demande aux membres du conseil municipal si ce dossier doit être inscrit ou pas dans les prochaines priorités sachant que ce dossier par sa complexité technique mettra du temps à être réalisé et qu'un plan de financement doit être monté en sollicitant des aides financières (Etat, Département).

Après débat, le conseil municipal décide d'engager une étude sur ce projet d'aménagement de la rue Louis Pons.

Circulation Cœur de Bourg – Limitation à 30 - Signalisation

M. le Maire fait part à l'assemblée des diverses demandes d'administrés, confrontés à des difficultés de circulation dans le bourg de la commune.

Dans certaines rues, l'étroitesse de la rue ne permet pas que 2 véhicules se croisent alors que la rue est actuellement à double sens, la rue ne peut-elle pas être en sens unique ?

La vitesse dans la rue du 11 Novembre 1918 est limitée à 30 km/h ; le 30 km/h ne pourrait-il pas concerné également la rue de Marmande ?

Après débat, le conseil municipal estime que comme dans la rue Louis Pons, il n'est peut-être pas judicieux et/ou possible d'apporter des réponses individuelles.

La circulation dans le cœur de bourg devra faire l'objet d'une étude particulière ultérieurement.

Exposé Commission Voirie

M. Jugie et M. Vidal exposent les divers travaux voirie à réaliser :

- 1° : Rue des Anciens Fossés
 - Reprise des bordures devant le n° 22 de la rue précitée.
- 2° : Rue Jean-Fernand Audeguil
 - Purge devant le Pigeonnier (calcaire + enrobé + dameuse).
- 3° : Rue Cardonnet :
Regard eau pluviale à refaire.
- 4° : Rue Louis Pons
 - Devant l'immeuble n° 37 de la rue susdite : Sciage de la voie avec reprise réseau pluvial communal.

M. Vidal informe que les travaux de réfection du chemin de Douzon desservant la propriété de Mme Lemaire ont été réalisés. Le rendez-vous chez le notaire pour la signature de l'acte de vente est prévu fin septembre-début octobre.

Route de Calès : Signalétique « Passage animaux sauvages »

M. le Maire informe que des administrés sollicitent la pose d'une signalétique « Passage animaux sauvage » Route de Calès entre le pont du Tolzac et le carrefour de Calès. Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner de suite favorable.

Avenant convention délégation de la compétence Transports Scolaires

M. le Maire soumet à l'assemblée l'avenant n°4 à la convention de délégation de la compétence transports scolaires en Lot-et-Garonne.

Le présent avenant a pour objet de modifier les missions déléguées par la Région à l'AO2 en détaillant les ajustements nécessaires.

Le conseil municipal, approuve l'avenant n° 4 à la convention de délégation de la compétence transports scolaires et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer cet avenant.

Rythme Scolaire (semaine 4 jours)

M. le Maire rappelle la précédente décision du conseil municipal en date du 19/12/2017 de demander au directeur académique des services de l'éducation nationale, d'autoriser les adaptations à l'organisation de la semaine scolaire sur huit demi-journées réparties sur quatre jours à compter de la rentrée 2018, aux horaires suivants : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h00-12h00 et 13h30-16h30.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de faire la même demande pour la rentrée 2024 que celle faite précédemment à savoir l'organisation de la semaine scolaire sur huit demi-journées réparties sur quatre jours avec les horaires identiques à ceux actuellement en place.

Le conseil d'école devra également se prononcer lors de sa prochaine séance prévue le 17/10/2023.

Conventions Salle du Magre-Centre de Loisirs, UNA, Camion Pizza

Convention Salle du Magre-Centre de Loisirs

A l'initiative de la Commune de Monclar, M. le Maire informe l'assemblée qu'une convention pour l'entretien du terrain et pour l'utilisation de la cuisine et autres de la salle du Magre par le Centre de Loisirs est en cours d'élaboration. Cette convention sera proposée à la Communauté de Communes Lot et Tolzac et au Centre de Loisirs.

Convention UNA

Après entretien avec Madame BRINSTER Alexandra, Présidente de UNA Monclar, M. le Maire soumet à l'assemblée une convention de mise à disposition du local communal sis 20 Place de la Mairie ainsi que l'instauration d'une redevance annuelle d'un montant de 1 000 € avec effet rétroactif soit au 01/01/2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés donne pouvoir à M. le Maire pour signer la convention susdite et décide d'instaurer une redevance annuelle de 1 000 € à compter du 01/01/2023.

Convention Camion Pizza

Sujet reporté.

Tiers Lieu (Infos activités, Horaires, Distributeurs boissons, ...)

M. le Maire informe l'assemblée que la commission « Culture/Tourisme/Fêtes/Accueil » se réunira entre le 20 et 23 septembre pour aborder le sujet du Tiers Lieu ; la commission soumettra ses propositions lors de la prochaine séance de conseil municipal.

Chantiers Jeunes

M. le Maire explique que la Communauté de Communes Lot et Tolzac organise un chantier-jeunes durant la 1^{ère} semaine des vacances de la Toussaint, du 23 au 27 octobre et demande aux communes intéressées de candidater.

Le conseil municipal décide de solliciter de nouveau un chantier-jeunes, leur précédente prestation ayant été satisfaisante. Des travaux de réfection des grilles de Monclar 2000 leurs seront proposés.

Hommage Roger Louret

Afin de rendre hommage à Roger Louret, M. le Maire suggère à l'assemblée de procéder à la dénomination d'une rue ou d'une place à son nom.

M. le Maire propose de donner le nom de Roger Louret à la Placette à proximité du Théâtre de Poche, jouxtant la Place du 08 Mai 1945 : « Square Roger Louret ».

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et charge M. le Maire de prendre contact avec la famille.

Informations diverses dont Projet photovoltaïque CUNY

M. le Maire fait part au conseil municipal qu'un projet agrivoltaïque est envisagé sur une parcelle appartenant à Patrick CUNY, cadastré ZB 61 lieu-dit Barguillac.

M. le Maire propose au conseil municipal que la Société MANA ENERGIES en charge du projet vienne présenter le dossier en Mairie. Le conseil municipal charge M. le Maire de prendre contact avec la responsable projets de la société, Mme GATTO LACHAIZE.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.
